

CHERS ET HONORÉS COMPATRIOTES,

IL va donc ſe conſommer, le grand œuvre de la reconſtitution politique : qu'elle eſt rapide dans le bien, notre Aſſemblée Nationale ! Qu'elle eſt toute puiſſante la volonté d'un Peuple qui briſe les fers du deſpotiſme ! Oui, la liberté va régner ; & les baſes de la fédération françaiſe, ſont déjà preſque toutes poſées. Tout à l'heure vont s'organiſer ces Conſeils diſpenſateurs de la fortune publique, réſervoirs fidelles qui, loin d'en précipiter l'écoulement dans un gouffre avare & peſtilentiel, feront refluer ſur les Citoyens leurs propres tributs, & les enrichiront de leurs ſacrifices. Bientôt vont s'élever ces Tribunaux dont, la confiance univerſelle qui doit les former, nous garantira la droiture & les lumières.

Contemplerons-nous, ſans enthouſiaſme, cet

ordre ſublime ? Ne formerons-nous pas autour de nos Concitoyens, dépoſitaires du bien public, une enceinte formidable unie par les liens de la fraternité militaire ? Et la coalition des Hommes éclairés & vertueux à qui on confiera l'exercice de nos droits rétablis, ne doit-on pas la voir parmi les défenſeurs armés de la Patrie ?

Certes, les avantages que nous venons de reconquérir, ſont d'un aſſez grand prix pour rallier toutes nos forces autour de la Conſtitution qui nous en aſſure l'uſage. La douce égalité, heureuſe un jour à ceux-là même qu'elle humilie aujourd'hui ; la proſcription de ces gothiques priviléges qui plaçant des Hommes entre le dédain des rangs ſupérieurs, & la haine ou l'envie des claſſes inférieures, les iſoloient au ſein même de l'État ; la terre libre comme les Hommes qu'elle nourrit ; la moiſſon orgueilleuſe de ne plus naître eſclave ; le régime électif près d'embraſſer toutes les parties de l'adminiſtration civile & religieuſe ; la touchante perſpective de voir ſur nos têtes, dans tous les degrés de l'hiérarchie ſociale, des Citoyens perſuadés que leur pouvoir eſt un dépôt, non une propriété ; un engagement public, non une prérogative perſonnelle ; & le civiſme enfin devenu l'ame du Gouvernement françois ; ces



différens rapports de profpérité publique, ne méritent-ils pas bien d'être protégés par la puiffance la plus irréfiftible ?

Notre contenance, au milieu d'une Patrie que nous retrouvons, nous eft tracée, chers Camarades, dans l'événement qui nous l'a rendue. Cet élan fublime de nos frères d'armes, les braves Parifiens, devant qui s'écrouloient les murs de l'odieufe Baftille, retrempoit le caractère national; lorfque nos auguftes Repréfentans ont été lire les droits de l'Homme dans l'abyme où le defpotifme les tenoit enfevelis, la valeur unie d'un Peuple foldat leur en avoit ouvert les barrières; elle éclairoit à Paris la légiflation; elle lui donnoit ce caractère de grandeur qui la rend fi refpectable.

Confidérez, depuis cette époque illuftre dans la Capitale de la Patrie, le confeil de la liberté publique, inféparable de la force qui la protège, & les liens refpectifs des deux puiffances, refferrés par l'importance de l'intérêt qui les réunit. Il faut que nos Villes préfentent, avec le fpectacle de l'organifation civile, le même tableau de l'union guerrière entre les Citoyens chargés de la défenfe commune: l'efprit public qui s'élevera de ce foyer d'énergie morale & phyfique, y obtiendra cet heureux mélange de

ſageſſe & de fierté, l'eſſence du civiſme; il circulera dans toutes les veines du Corps politique; il formera cette opinion nationale, ſi néceſſaire à la conſervation des droits que nous avons recouvrés.

« Nous avons créé la liberté; en êtes-vous » dignes? » nous ſemble dire l'auguſte Congrez. Entendons-le, chers Camarades; la liberté n'eſt pas un don, mais une conquête; méritons-la. Le vrai moyen d'en impoſer à nos ennemis, c'eſt de nous unir par un ferment ſolennel, de tous les lieux qui compoſent ce centre de la diviſion politique de notre Département. Venez donc, chers Camarades, reconnoître ici vos droits, & contempler vos deſtinées. L'auguſte cérémonie qui va nous déclarer frères, nous inaugurera Citoyens; & c'eſt dans le Champ de Mars, où nous ſerons réunis, que chacun ſentira ſon être ennobli, & ſa force augmentée de la force de tous. Cultivateurs, Artiſans, Propriétaires, vos ames n'ont pas encore connu les ſentimens dont elles ſeront pénétrées dans ce grand jour. Vous en rapporterez dans vos Villes, dans vos Campagnes, l'impreſſion profonde de la dignité de l'Homme; cet intérêt nouveau que vous n'avez encore qu'aperçu, répandra un charme indicible ſur tous les détails

de votre aĉtivité journalière ; vous direz, en montrant à vos enfans le patrimoine que vous leur formez, « Poſtérité chérie, l'arbitraire du » génie fiſcal ne conſumera plus votre héritage ; » la puiſſance de votre adverſaire ne ſera plus » le préjugé de votre condamnation dans le » Temple de la Juſtice ; libres dans vos per- » ſonnes & dans vos biens, vous ne ſerez » plus les Hommes d'un autre Homme ; vous » n'appartiendrez qu'à Dieu & à la Loi ; vous » vivrez plus heureux que vos pères ſur le ſol » qui vous vit naître. Des milliers de Citoyens » diſtans de nous par les lieux, mais rappro- » chés par le cœur, l'ont juré ».

Ce n'eſt pas ſeulement, chers Camarades, au tour de cette enceinte que nous devons circonſcrire l'idée de notre exiſtence commune. La Capitale appelle dans ſon ſein les fédérations partielles de tous les Départemens ; & là ſe décrira le grand cercle qui doit embraſſer l'enſemble de la puiſſance publique.

Pour nous, placés dans le Chef-lieu de la Diviſion, nous y ſerons les ſentinelles de la liberté, dans ces rapports plus prochains ; & nous comptons dater notre gloire & notre félicité, du jour où un ferment commun avec

vous prononcera l'alliance inviolable de nos cœurs & de nos forces.

Nous sommes, avec les sentimens les plus affectueux,

CHERS ET HONORÉS COMPATRIOTES,

Vos frères & amis, les Membres du Comité militaire de la Garde Nationale d'Auch,

DAVID,
LOUBENS,
DENUX,
SOUBIRAN,
LIESTA,
CAZENEUVE,
DESTIEUX,
DESSOLE,
LONGCHAMP,
JOURDAN,
ROUX,
LABARTHE,
LECHAUX,
LEYDON,
MONLAUR,
COMMINGES,
ARDENNE,
SENTETZ,
DUFFORT,
DEREY,
SENTEX,
LATOUR,
NINOUS,
NICOLAS,
CASSAIGNARD,
FRANCAIN,
SALESSE,
LADRIX.

Extrait des Regiſtres du Comité militaire de la Garde Nationale d'Auch.

Du 13 Mai 1790.

LA ſuppreſſion des ordres dans l'Empire, fait de tous les individus un peuple de fréres ; la diſtinction des Provinces anéantie, forme une ſeule famille d'une ſociété de vingt-quatre millions d'Hommes ; c'eſt le bienfait de nos auguſtes Repréſentans, c'eſt le bonheur que nous aſſure la nouvelle Conſtitution : reſſerrons les liens de cette fraternité, uniſſons-nous, avec nos frères d'armes, les Gardes Nationales du Département du Gers ; qu'une ligue formidable, conſacrée au bonheur public, annonce aux ennemis de la Conſtitution, que nous ſommes prêts à la ſoutenir au péril de nos vies. Ce Pacte fédératif de chaque Département, confondu dans une fédération générale, préſentera le ſpectacle impoſant d'une Nation immenſe, armée pour la défenſe de ſa liberté ; il déconcertera les entre-

prifes des ennemis de la révolution ; il écartera toute infulte étrangère ; un Peuple de frères, d'amis, tous voués à la défenfe commune, prêts à fe rallier au premier cri de la Patrie en danger, fera toujours heureux & invincible. Tel a été le vœu unanime des Compagnies de la Garde Nationale d'Auch, qui ont renvoyé au Comité l'exécution de ce Pacte fédératif.

En conféquence, le Comité a arrêté, 1°. que la formation du Département devant attirer un concours d'Électeurs dans la ville d'Auch, & l'époque, ainfi que la durée de l'Affemblée électorale étant incertaines, on eft obligé de renvoyer le Pacte fédératif, immédiatement après la tenue de l'Affemblée électorale.

2°. Malgré l'incertitude du jour fixe qui fera confacré pour le Pacte fédératif, on adreffera, dès ce moment, une invitation à toutes les Villes qu'on fait avoir formé des Légions, pour qu'elles envoient chacune une députation, compofée au moins d'un Officier & deux Volontaires ; & quant à celles qui ne pourroient point envoyer une députation, on les priera d'adreffer une Délibération portant adhéfion au Pacte fédératif du Département du Gers.

3°. Les Adreffes feront faites aux Gardes Nationales de chaque Chef-lieu de canton, avec

prière de faire parvenir l'invitation à toutes les Municipalités de leur arrondiſſement.

4°. Les Gardes Nationales du Département ſeront priées de faire part de leur Délibération par la voie des Électeurs de leur canton, qui ſe rendront à Auch; on les priera en même temps de marquer le nombre de perſonnes qui ſe rendront au Pacte fédératif, afin qu'on puiſſe pourvoir à leur logement.

5°. On fera connoître le jour fixe du Pacte fédératif à toutes les Gardes Nationales du Département, auſſitôt que l'Aſſemblée électorale aura fini ſes opérations.

6°. Comme il a été déjà formé un Pacte d'union entre la Garde Nationale de Beaumont & celle d'Auch, on invitera, par une Lettre particulière, la Légion de Beaumont, quoiqu'elle ne ſoit pas dans le Département, à concourir au Pacte fédératif.

7°. Il a été arrêté que MM. DAVID Colonel en ſecond, & de COMMENGES Capitaine de la Compagnie de la Treille, ſe retireront devers Meſſieurs les Officiers Municipaux, pour leur communiquer la préſente Délibération, & les prier de vouloir l'autoriſer.

Signé LADRIX, Quartier-Maître.



E X T R *A* I T *de la Délibération de la Ville & Communauté d'Auch.*

Du 15 Mai 1790.

LE Corps municipal de la ville d'Auch a vu avec une extrême ſatisfaction, le projet de Pacte fédératif qui lui a été communiqué par le Comité militaire de la Garde Nationale de cette Ville : il ne peut qu'en approuver le plan, & louer les ſentimens de patriotiſme qui l'ont dicté. Il déſire ardemment de le voir accomplir, comme un moyen aſſuré d'affermir de plus en plus la régénération, dont on reſſent chaque jour les heureux effets.

Signé POMMÉ, Secrétaire-Greffier.